

## Recherches sociographiques



Fernande ROY, *Progrès, harmonie, liberté : le libéralisme des milieux d'affaires francophones à Montréal au tournant du siècle*

Jean de Bonville

Volume 31, numéro 1, 1990

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056504ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056504ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

de Bonville, J. (1990). Compte rendu de [Fernande ROY, *Progrès, harmonie, liberté : le libéralisme des milieux d'affaires francophones à Montréal au tournant du siècle*]. *Recherches sociographiques*, 31(1), 119–122.  
<https://doi.org/10.7202/056504ar>

toute définition achevée et sécurisante? Car les ruptures et les recompositions partielles dont parle Boelhower ne sont-elles pas aussi présentes chez les immigrés eux-mêmes qui ont été également des émigrants? Et ne faudrait-il pas penser, alors, qu'un sujet migrant demeure actif dans l'expérience de la deuxième génération comme si la migration ne se terminait pas au Canada?

Mauro PERESSINI

*Département d'anthropologie,  
Université de Montréal.*

---

Fernande ROY, *Progrès, harmonie, liberté: le libéralisme des milieux d'affaires francophones à Montréal au tournant du siècle*, Montréal, Boréal, 1988, 301 p.

Durant le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, Montréal est le théâtre de la montée des gens d'affaires canadiens-français dans l'économie québécoise. L'augmentation de leurs effectifs les amène à se doter d'organismes qui servent leurs intérêts et, à l'occasion, les défendent contre la menace de la classe ouvrière, elle aussi en émergence, ou encore contre les ambitions hégémoniques du milieu d'affaires anglophone. Ces institutions, ce sont des groupes de pression, en particulier la Chambre de commerce du district de Montréal, et une presse d'affaires vigoureuse. Dans les archives de la Chambre, dans ses rapports annuels et son *Bulletin*, comme à travers les pages de deux hebdomadaires, le *Moniteur du commerce* et le *Prix courant*, l'auteur cherche les indices d'une idéologie libérale dans la bourgeoisie d'affaires canadienne-française, entre 1880 et 1914.

Cette doctrine, fondée sur « les valeurs de liberté, d'égalité et de progrès autour de la valeur centrale de propriété et dans la soumission du domaine public au domaine privé, assure la suprématie de "l'individualisme propriétaire" ». (P. 58.) En s'appuyant sur cette définition, l'auteur formule une hypothèse générale, à savoir l'existence d'un libéralisme québécois au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, et trois hypothèses secondaires. La première est que ce courant a pu être masqué sous l'étiquette conservatrice; la deuxième, que les historiens d'ici n'ont pas su le reconnaître parce qu'ils donnaient du libéralisme une définition trop restrictive; enfin, que la principale menace contre la société libérale provint non pas de l'Église catholique mais plutôt de la classe ouvrière. L'auteur cherche à vérifier ses présupposés et à déceler la marque « libéraliste » dans le discours des milieux d'affaires autour de quatre thèmes principaux, à chacun desquels un chapitre est consacré: l'éthique des gens d'affaires, les rapports entre la propriété privée et l'État, les relations entre le capital et le travail, et enfin la démocratie.

Sur le plan normatif, le discours d'affaires francophone propose une éthique individualiste dont la finalité est le bonheur. L'individu est le seul artisan de son bien-être. Il y parvient grâce à son esprit d'initiative et à son ambition. Le progrès, ou bonheur collectif, s'obtient par l'addition des succès ou des bonheurs individuels.

Sur le plan économique, les gens d'affaires adhèrent à des valeurs de développement et de croissance matérielle qui se réalisent dans l'harmonie et l'équilibre. Les individus actifs dans les domaines du commerce, de l'industrie ou de l'agriculture, partagent une communauté d'intérêts et sont à la source du progrès. Car la propriété privée et la liberté individuelle sont les moyens d'augmenter la productivité, moteur du développement économique. Tous sont libres et formellement égaux dans la recherche du progrès. L'État a comme rôle principal, à cet égard, de préserver la liberté de chacun, en assurant la sécurité des personnes et des biens, en veillant à l'administration générale, etc. Son rôle est donc subordonné à celui des particuliers. S'il est appelé à intervenir pour limiter la liberté, c'est afin de protéger la propriété.

Les relations entre le capital et le travail sont, elles aussi, soumises aux prémisses de liberté, d'égalité et d'individualisme. Certes, les travailleurs sont invités à améliorer leurs conditions, mais dans le respect de ces principes et en limitant au strict minimum le recours à l'État. Les droits d'association et de grève sont conçus comme des droits individuels et non collectifs, et leur exercice doit être circonscrit. Le patron n'a d'autre responsabilité envers ses employés que celle de faire le profit le plus élevé possible, ce qui est la meilleure assurance du maintien de leurs emplois. Le travailleur est ainsi seul garant de son sort. «L'idéologie libérale des gens d'affaires est [donc] un conservatisme qui sert à préserver le *statu quo* et à orienter l'avenir en faveur de ce groupe social.» (P. 226.)

Sur le plan politique, les représentants des milieux d'affaires sont peu loquaces: les querelles partisans leur semblent dérisoires. Certes ils souscrivent au précepte démocratique. Toutefois, bien qu'il s'appuie sur les principes de liberté et d'égalité, il est subordonné à celui de propriété: «la liberté est en effet plus assurée et mieux défendue pour le citoyen-propriétaire, comme elle est plus grande et plus réelle pour le capital que pour le travail.» (P. 267.) Sur le plan ethnique, les gens d'affaires francophones ne considèrent pas les Canadiens français comme une collectivité nationale, mais comme des individus appelés à participer au progrès, à l'instar des autres Canadiens.

Telles seraient les composantes libéralistes des milieux d'affaires francophones à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Plusieurs historiens des idéologies ont pourtant posé sur le même sujet un constat négatif. Dans ses deux premiers chapitres, qui portent respectivement sur l'historiographie québécoise pertinente et sur la notion de libéralisme, l'auteur discute longuement des raisons qui les auraient amenés à conclure ainsi. L'explication s'en trouverait dans la définition trop étroite qu'ils donnent du libéralisme. En revanche, ceux qui conviennent de l'existence d'un courant libéral au Québec au tournant du siècle renvoient à une conception confuse de cette doctrine: leur affirmation y perd en force persuasive. L'auteur se propose donc, sur le plan théorique, d'éclairer la notion et, sur le plan méthodologique, d'analyser un corpus cohérent et consistant à même de témoigner du libéralisme d'une partie de la bourgeoisie de ce temps-là. À l'aide de citations nombreuses et opportunes, qui appuient la démonstration et colorent le sujet, l'auteur établit l'adéquation entre sa définition du libéralisme et l'idéologie de nos gens d'affaires. À condition de se placer à l'intérieur du cadre conceptuel retenu dans l'étude, le lecteur devrait admettre l'existence au Québec d'un courant libéral bien articulé pour l'époque.

Disons-le tout de suite: nous sommes en présence d'un essai important et d'excellente qualité. Le propos est clairement exposé et la notion de libéralisme, nettement circonscrite. Les sources étudiées sont judicieusement choisies et leur analyse qualitative, précise. L'argumentation révèle beaucoup de rigueur et de finesse. Le style, élégant, rend la lecture

agréable. Cela dit, les remarques suivantes ne porteront que sur des aspects secondaires de l'ouvrage. Le bilan historiographique du premier chapitre est la partie la moins passionnante. Même si cet exercice est de rigueur dans toute thèse de doctorat, le lecteur d'un livre s'attend à ce que l'auteur ait fait l'inventaire de la documentation appropriée. En l'occurrence, n'aurait-il pas été préférable de ne retenir que les titres directement utiles au débat et de les reporter dans le deuxième chapitre qui porte sur la problématique. Il faut dire, à la décharge de l'auteur, que ce qui mine l'intérêt du premier chapitre, ce n'est pas tant la présentation des écrits pertinents que leur petit nombre et leur faible qualité: deux observations que fait l'auteur elle-même.

Dans le chapitre sur la problématique, la discussion du concept de libéralisme sert essentiellement à asseoir la définition qu'en retient l'auteur. Ce faisant, certaines acceptions s'en trouvent tacitement écartées, alors que, paradoxalement, ce sont celles de l'étude. Le libéralisme économique, objet de l'ouvrage, n'est pas en effet le seul courant à se réclamer du libéralisme. Mentionnons le libéralisme politique qui, tirant son inspiration de plusieurs auteurs, de Spinoza aux philosophes du Siècle des lumières, s'exprime dans les idéaux démocratiques de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et dans la Déclaration des droits; le libéralisme religieux qui transpose dans la sphère spirituelle les préoccupations du libéralisme politique sous l'inspiration de Lamennais dont on sait que Ludger Duvernay imprimait à Montréal, dans les années 1830, les *Paroles d'un croyant*. Il aurait été intéressant que l'auteur situe ces courants en relation avec le libéralisme économique qui semble l'occuper de manière exclusive. Pour être juste à son endroit, il faut dire qu'elle se situe à l'opposé des travaux d'André Vachet qui ne voyait aucun libéralisme économique au Québec. En démontrant la présence d'un groupe social s'en réclamant, Roy établit l'existence du libéralisme tout court. Mais l'hypothèse de l'absence du libéralisme économique doit-elle nous amener à nier tout courant libéral dans la province, comme invite à le penser Vachet? Tout en ne refusant pas l'importance du libéralisme économique, on voit mal comment on pourrait exclure les notions de liberté de conscience, de liberté d'expression, de liberté de presse, etc. de la notion de libéralisme. Il est un fait indéniable que les partisans de ces idées se sont eux-mêmes considérés comme libéraux. Étaient-ils pour autant défenseurs du libéralisme économique? Voilà un autre aspect digne d'intérêt!

La méthode de la recherche consiste à analyser les textes de deux périodiques et des publications de la Chambre de commerce montréalaise. Au sujet de la représentativité de ces écrits, deux questions se posent. Tout d'abord, quelle est l'importance numérique de la bourgeoisie d'affaires visée par l'étude? Les chiffres sur l'évolution de la clientèle de la Chambre, dont le nombre fluctue entre 136 et 1 129, sont utiles mais insuffisants pour nous donner une idée, même approximative, de sa taille. (P. 90.) Certes, il s'agit là d'une estimation malaisée pour laquelle les données font largement défaut. On pourrait, cependant, tenter des conjectures en utilisant la typologie des membres de la Chambre fixée par l'auteur et en l'appliquant aux données des recensements de 1881 à 1911. On obtiendrait ainsi une indication de l'audience immédiate virtuelle de la doctrine libérale. L'autre question met en cause la validité même de la démarche méthodologique retenue. Y-a-t-il un lien obligatoire entre le fait de lire un journal et l'adhésion à son idéologie? On peut présumer que les lecteurs du *Moniteur du commerce* et du *Prix courant* partagent leurs opinions, mais il ne s'agit là que d'un postulat. Comme toute l'argumentation s'appuie sur cette conclusion, il n'aurait pas été superflu de l'étayer. Dernière remarque qui s'adresse à l'éditeur: il faut regretter que le livre

ne comporte pas d'index. Cette lacune, qui est généralisée dans l'édition québécoise, est inadmissible pour ce genre d'ouvrage.

Pour terminer, je citerai le commentaire de René Durocher reproduit sur la couverture du livre et que je partage entièrement. « Cet ouvrage constitue une contribution au débat sur les idéologies au Québec. Fernande Roy réussit à sortir ce débat de l'impasse et fournit les éléments pour une réinterprétation de certains aspects fondamentaux de notre histoire... C'est un modèle de travail bien fait. »

Jean DE BONVILLE

*Département d'information et de communication,  
Université Laval.*

---

René PROVOST et Maurice CHARTRAND, *Provigo. Le plus grand succès de l'entrepreneurship québécois*, Montréal, L'Homme, 1988, 443 p.

Voici un livre de plus dans le fleuve débordant des sagas d'entreprise ! Ce courant, pas seulement vérifié au Québec, marque un tournant dans les valeurs populaires depuis la fin des « lendemains qui chantent » des années soixante et soixante-dix. Parler de saga ici n'a rien d'étonnant : Provost, l'un des fondateurs du groupe Provigo, est toujours membre de son conseil d'administration et Chartrand, associé depuis longtemps à la *Revue Commerce*, une antenne du monde local des affaires.

L'ouvrage suit essentiellement la chronologie. On peut partager les vingt-quatre chapitres en quatre parties. D'abord, on retrace l'évolution du secteur de l'alimentation au Québec, l'apparition des trois entreprises sources et l'incidence déterminante de la Révolution tranquille pour leurs propriétaires et pour la province. Dans une deuxième partie, nous assistons à la naissance de Provigo, au rôle croissant de la Caisse de dépôt et de placement dans les affaires du nouveau géant ainsi qu'à la consolidation du pouvoir d'Antoine Turmel aux commandes de l'entreprise. Puis Provigo passe au rang des plus grandes entreprises canadiennes avec l'acquisition du groupe Loeb et de ses filiales, et la diversification concomitante. Finalement, cette entrée dans de nouveaux champs d'activités sera consolidée et poussée plus avant durant les dernières années de Turmel. Le temps fort le plus récent, c'est ce qu'il est maintenant convenu d'appeler le *putsch* de la Caisse de dépôt et de placement pour remplacer Turmel par Pierre Lortie. Les derniers chapitres nous amènent donc jusqu'en août 1988.

Derrière ce projet d'entreprise, se trouvent des visées à saveur nationaliste. En effet, Antoine Turmel voulait montrer que les francophones n'étaient pas condamnés à ne diriger que de petites entreprises. (P. 64.) Pour y arriver, il aura besoin de la Caisse de dépôt et de placement, ce qui met en évidence le rôle de l'État dans l'apparition d'un capitalisme moderne et autochtone.